



www.sage-authion.fr

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

3 décembre 2009 - Entente Interdépartementale
Beaufort-en-Vallée - 17 h 30

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Mme Julie WEISS, Animatrice de la CLE;
Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

Réunion du bureau de la CLE du 3 décembre 2009

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des Usagers de l'eau Nord Authion ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- M. Aymeric LORTHOIS, DDAF Indre-et-Loire ;
- Mme Morgane THIEUX, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Pays de la Loire Bretagne.

Etaient excusé(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguènière ;
- M. Gérard LINTEO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Jean-Luc VIGIER, DDEA Maine-et-Loire ;

Assistaient également à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- Mme Julie WEISS, animatrice de la CLE du SAGE Authion.



Ordre du jour de la réunion

- 1/ Point sur le diagnostic - Remarques à apporter - Calendrier ;
- 2/ Définition des listes d'ouvrages prioritaires (restauration continuité écologique) ;
- 3/ Inventaires départementaux des frayères au titre de la circulaire du 21 janvier 2009 ;
- 4/ Organisation d'une journée sur le terrain à la découverte du bassin versant ;
- 5/ Questions diverses.

Préambule

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence.

Elle donne ensuite la parole à Mme Julie WEISS, animatrice du SAGE, pour annoncer l'ordre du jour.

1/ Point sur le diagnostic - Remarques à apporter - Calendrier

➤ Point sur les contributions apportées

Mme WEISS présente les différentes remarques qui lui ont été formulées, par grandes thématiques.

Le temps de lecture du rapport imparti aux membres du bureau ayant été très restreint, elle invite les membres du bureau qui n'ont pas pu formuler leur remarques dans les délais d'intervenir au fil de la présentation.

- Approche sociologique et historique

De manière générale, plusieurs remarques ont été formulées quant à la mise à jour du contexte réglementaire, concernant le SDAGE (approuvé depuis le 18 novembre 2009) et l'Organisme de Gestion Unique (page 28). La référence aux préconisations du SDAGE de 1996 semble à actualiser.

M. Pfeiffer fait une remarque sur l'analyse « *Des acteurs aux visions très contrastées* » (§ 2.3, page 21), qui ne lui semble pas assez développée, notamment les liens étroits entre les acteurs de l'amont et de l'aval du bassin versant.

- Diagnostic quantitatif

M. DE CHAULIAC insiste sur la prise en compte de l'activité forestière dans l'adéquation besoins/ressources, elle n'apparaît pas dans le rapport, page 51.

M. MAILLARD (absent à la réunion, remarque envoyée par mail) demande à ce que des précisions soient apportées (pages 41 et 44) sur les prélèvements agricoles dans les cours d'eau. En effet, ces derniers ne sont pas tous soumis aux prélèvements.

M. DE CHAULIAC demande à ce que les données sur les ressources en eau souterraines soient approfondies page 44 (étude de modélisation du Cénomaniens de SOGREAH, ...). Une carte représentant les différentes nappes avec les cotes associées permettraient de simplifier la compréhension du fonctionnement de cette ressource.

M. LORTHOIS ajoute qu'il est nécessaire de compléter ce paragraphe « Ressources souterraines » et surtout de le clarifier.

Il demande ensuite le même travail de clarification sur le paragraphe des prélèvements agricoles (page 46). Il ne faut pas parler de « volumes maximums prélevables » mais de « volumes maximums potentiellement nécessaires à l'agriculture ».

M. PFEIFFER souhaite qu'il soit apporté des compléments d'informations sur les données des réseaux d'irrigation. Il serait intéressant d'associer à la carte de ces réseaux, les zones irriguées correspondantes.

M. LORTHOIS et M. PFEIFFER pensent également qu'il faudrait développer, clarifier et mettre à jour le paragraphe sur la nappe du Cénomaniens et notamment son classement en ZRE (page 50). Enfin, de nombreuses remarques ont été formulées quant aux prélèvements dans la nappe du Séno-Turonien et des transferts de nappe via les forages. Ne possédant pour le moment aucune donnée chiffrées sur les potentiels risques liés à ces prélèvements et à ces forages, un travail d'analyse complémentaire doit être clairement spécifié dans le rapport. Il est néanmoins possible de localiser ces potentiels risques en cartographiant les zones où les forages dans le Séno-Turonien et les forages dans le Cénomaniens traversant le Turonien sont les plus nombreux.

- Diagnostic qualitatif

M. LORTHOIS demande à ce que des conclusions précises soient apportées dans le paragraphe traitant des données phytosanitaires.

M. MAILLARD (absent à la réunion, remarque envoyée par mail) souhaiterait qu'il apparaisse des ordres de grandeur (au moins au niveau départemental ou régional) des parts respectives des différentes sources de pollution par les pesticides (agriculture, collectivités, particuliers).

De manière générale, M. PFEIFFER considère qu'il manque de cartes spatialisant les zones plus ou moins dégradées par les différents paramètres étudiés.

M. CANTIN rapporte les demandes de compléments qui ont été faites par la Chambre d'agriculture et la FDSEA du Maine-et-Loire. Il a notamment été demandé d'approfondir les données concernant les STEP dont le dysfonctionnement est inconnu, en précisant le type d'assainissement en place et le rendement théorique afin d'en déduire le flux de nutriment associé. Il a également été demandé d'identifier plus clairement la pression potentielle de pollution via les forages domestiques.

- Diagnostic des écosystèmes aquatiques

M. LORTHOIS et Mme THIEUX insistent sur la problématique de la continuité écologique. Il ne faut pas se limiter à la franchissabilité de l'espèce Anguille mais bien de l'ensemble des espèces dont le développement peut être impacté par la succession des ouvrages.

Mme THIEUX ajoute que les données sur les indices biologiques (IPR) ne sont pas actualisées. Elles sont en libre accès et gratuite (se renseigner via image@onema.fr).

Il faudrait également développer la problématique d'uniformisation des habitats (page 74).

M. LORTHOIS demande de nuancer davantage les termes suivants « *potentiel particulièrement préservé du Changeon* » (page 76).

- Conclusion du diagnostic

De manière générale, les membres du bureau insistent sur l'importance de faire apparaître davantage les grands enjeux du SAGE. Il serait intéressant de réaliser une analyse transversale des trois thématiques abordées en mettant en relation les enjeux afin d'aboutir à une hiérarchisation.

La conclusion du diagnostic technique est à retravailler (page 78).

De plus, M. LORTHOIS demande à ce qu'il soit précisé dans les tableaux « Atouts/Faiblesses » sous quel regard on se positionne. Il prend l'exemple du PPRI pouvant être considéré comme un atout pour certain et une contrainte pour d'autres.

Sur le plan méthodologique, il est demandé de faire ressortir davantage les manques de données. En effet, si la donnée est limitée, le bureau d'études doit clairement le faire apparaître, et proposer le cas échéant de prévoir des études complémentaires.

Enfin, un important travail de réflexion et de réorganisation des cartes de synthèse est demandé. Les paragraphes autour de chaque secteur doivent être supprimés. Les cartes de synthèses doivent spatialiser les enjeux. Le rôle appartient au bureau d'étude de spatialiser les données les plus judicieuses pour que la carte mette elle-même en évidence la hiérarchisation des grands enjeux du SAGE.

- **Approche socio-économique**

Mme WEISS rappelle que le SMIDAP (Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche des Pays de la Loire) a demandé d'intégrer à l'état des lieux la présence de l'activité aquacole sur le bassin versant. Ne pouvant revenir en arrière sur l'état des lieux déjà validé, il apparaît important que cette activité soit traitée dans l'approche socio-économique du diagnostic. Il n'en reste pas moins que cette activité est minime sur le bassin versant (seulement deux piscicultures recensées).

- **Point sur la forme**

Mme MARTIN propose aux membres du bureau que le rapport soit mis en page en format paysage. En effet, aux vues de la forme du bassin versant, cette mise en page facilitera la lecture texte/carte.

Globalement, une homogénéisation des cartes et des graphiques est demandée selon une même charte graphique :

- **Cartes :**

- une carte par page,
- logo du SAGE (en haut à gauche),
- sources des données, noms et date de réalisation,
- titre,

- **Graphiques et tableaux :**

- Titre
- Sources

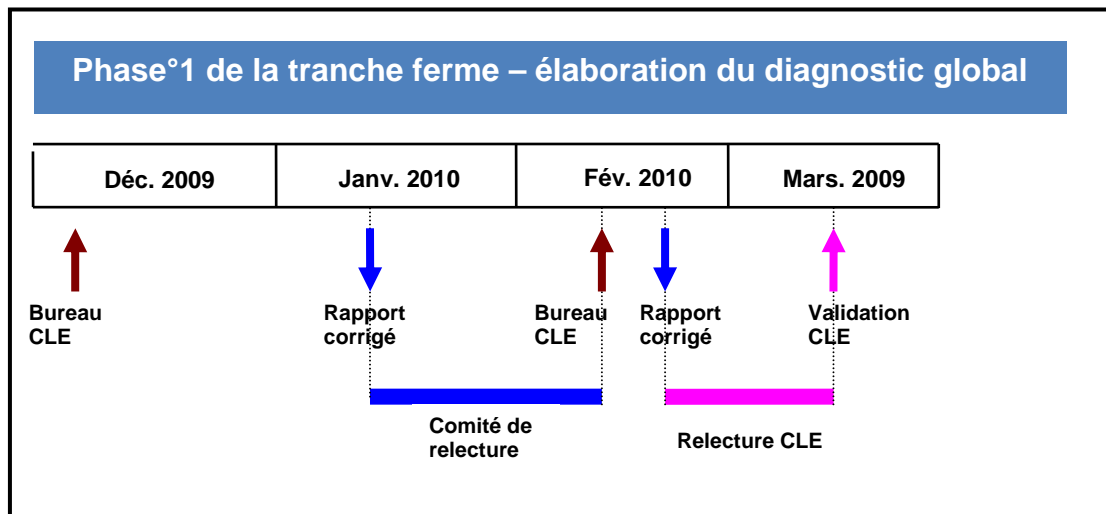
Plusieurs membres du bureau insistent sur la mise en page des cartes ; une carte du bassin versant par page (en format paysage) permettra d'augmenter leur lisibilité ainsi que celle des légendes associées.

➤ **Calendrier**

M. CANTIN propose de mettre en place un comité de relecture avant de remettre le rapport à l'ensemble des membres de la CLE.

Ce comité sera composé des membres du bureau et du personnel technique associé.

Le calendrier proposé est le suivant :



Bureau CLE → **Bureaux d'études** : Envoi des remarques le **15 décembre 2009**

Comité de relecture : Du **8 janvier** au **1er février 2010**

Bureau de CLE : Retour des remarques du comité de relecture le **9 février 2010**

Bureau CLE → **Bureaux d'études** : Envoi des remarques le **10 février 2010**

Relecture de la CLE : **22 février** au **9 mars 2010**

CLE : Validation du diagnostic le **9 mars 2010**

2/ Définition des listes d'ouvrages prioritaires

M. LORTHOIS présente le contexte réglementaire et méthodologique pour dresser une liste d'ouvrages prioritaires à l'échelle départementale, afin de participer à la restauration de la continuité écologique sur le bassin Loire Bretagne.

La préservation et la restauration des continuités écologiques constituent l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement et, sur le bassin Loire Bretagne, l'un des principaux leviers d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015. Le projet de SDAGE, avec son programme de mesures, et la révision du 9ème programme des agences de l'eau, doivent intégrer cette évolution.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- au niveau national (dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue) : traitement de 2000 ouvrages d'ici 2015, soit 1200 ouvrages d'ici fin 2012 ;
- au niveau du bassin Loire Bretagne : 400 ouvrages traités ou en cours de traitement, d'ici 2012 ;
- au niveau départemental : de 30 à 50 ouvrages d'ici 2012.

Pour cela, il est nécessaire d'élaborer un programme de travail permettant d'orienter l'action des services de police de l'eau et les financements requis vers les obstacles à l'écoulement qui ont le plus fort impact sur la fonctionnalité des milieux naturels, notamment en matière de continuité, et qu'il convient donc de traiter dans les plus brefs délais.

M. LORTHOIS fait le point sur la réunion de la MISE 37 qui a eu lieu le 1^{ier} décembre 2009. Aucun ouvrage du Changeon et du Lathan amont n'a été classé dans la liste des ouvrages prioritaires. En effet, les délais pour la création de cette liste étant très courts (liste à transmettre à la DIREN pour le 15 janvier), seuls les ouvrages faisant l'objet d'une dynamique locale avancée seront traités.

En ce qui concerne la liste de la MISE 49, une réunion a lieu le 8 décembre. Mme WEISS demande aux membres du bureau de la CLE s'ils ont des priorités d'actions à mettre en œuvre par rapport à la continuité écologique des cours d'eau du bassin versant.

Elle demande également si des études de gestion des ouvrages ont déjà été menées sur certains ouvrages du territoire.

M. RUAULT évoque un ouvrage sur le Lathan sur la commune de Longué, où une étude a été réalisée pour aménager le cours d'eau afin de restaurer un ouvrage qui a cédé il y a plusieurs années.

M. ELKOUBBI annonce la politique de la fédération de pêche par rapport à cette liste d'ouvrages prioritaires à réaliser. La fédération a pour objectifs :

- de stimuler l'avancée de cette liste,
- d'aider à la prise de décision si besoin,
- d'assister le SAGE techniquement, en cas de mesures complémentaires à prendre concernant l'effacement des ouvrages (par restauration du milieu par exemple).

Il évoque néanmoins la problématique des pêcheurs au sein de la fédération. Certains préfèrent pêcher dans des « baignoires profondes » plutôt que dans des rivières vivantes recelant plus de poissons, en nombre et en variétés. Pour remédier à cette antinomie, dans son volet « pêche », la fédération recherche des étangs (à acheter ou louer) pour satisfaire les usages de certains pêcheurs.

La politique de la fédération n'en reste pas moins orientée vers l'effacement du plus grand nombre d'ouvrages sans usages avérés ou alors vers leur aménagement (passes à poissons, systèmes d'élimination ou de transport des sédiments).

Il donne l'exemple du Pont Bourguignon, dont l'aménagement semble prioritaire, et d'un ouvrage sur le Lathan à Longué, cité précédemment par M. RUAULT, où une restauration a été proposée par la fédération et l'AAPPMA locale. Cette restauration a été refusée par le syndicat qui préfère remettre en place le clapet qui selon lui figurera très prochainement comme un ouvrage prioritaire.

M. RUAULT répond qu'une grande partie de l'économie de la vallée dépend de l'irrigation et donc du maintien de certains ouvrages. Il est donc pas envisageable d'araser l'ensemble des ouvrages.

M. LORTHOIS conclut par le rôle de la CLE dans la priorisation des enjeux en termes de continuité écologique qui est majeur.

Mme MARTIN signale qu'un premier travail de préconisations de gestion des ouvrages a été mené par le stagiaire Alexandre DELAUNAY, qui avait réalisé le recensement des ouvrages hydrauliques du bassin versant. Il faudra s'en référer.

3/ Inventaires départementaux des frayères au titre de la circulaire du 21 janvier 2009

Conformément à la circulaire du 21 janvier 2009, des inventaires de frayères sont en cours de réalisation dans le Maine-et-Loire.

M. LORTHOIS présente le contexte réglementaire et la méthodologie utilisée pour la réalisation de ces inventaires.

Le chef de MISE est responsable de l'ensemble de la démarche. Ces inventaires sont divisés en deux étapes :

- une synthèse des connaissances en vue de constituer un avant projet d'inventaires de parties de cours d'eau pouvant abriter les frayères des espèces identifiées¹ dans l'article L432-3 du code de l'Environnement (arrêté ministériel du 23 avril 2008) ;
- l'élaboration du projet d'inventaires et l'organisation de la consultation réglementaire préalable à la décision du Préfet de département.

Dans le cadre de la synthèse des connaissances, un groupe de travail technique animé par l'ONEMA pour le compte de la MISE, a été constitué. C'est à ce titre que la CLE a été associée à ce groupe de travail qui s'est réuni une première fois, le 7 octobre 2009.

Mme WEISS informe les membres du bureau des étapes à venir pour la réalisation de ces inventaires qui devront être arrêtés par le Préfet avant le 30 juin 2012.

M. ELKOUBBI rappelle le rôle de la fédération de pêche dans la définition de cet inventaire. Celle-ci travaille conjointement avec l'ONEMA en leur transmettant leurs relevés et expériences du territoire. Pour ce faire, la fédération procédera (après discussion avec l'ONEMA) à des pêches électriques qui permettront de valider ou non la présence des espèces des listes 1 et 2 sur le territoire. En ce qui concerne l'Authion, les rivières susceptibles d'être échantillonnées sont les suivantes :

- Les affluents du Couasnon
- Les affluents du Lathan

4/ Organisation d'une journée sur le terrain

Suite à la réunion de la commission communication du 15 octobre 2009, les membres de cette commission ont décidé d'organiser une journée sur le terrain, réunissant l'ensemble des membres de la CLE.

La thématique de cette journée sera la suivante : « *Les ouvrages et aménagements de cours d'eau* ».

Le circuit proposé est le suivant :

- **Le Couasnon** : ouvrages réalisés dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE) par le syndicat du Couasnon
- **La Riverolle** : projet d'aménagement de la mairie de Mouliherne
- **Le Changeon** : aucun ouvrage ni aménagement n'ont été pour le moment choisis.

M. LORTHOIS propose à l'animatrice de se mettre en relation avec M. LINTEO, président du syndicat du Changeon-Lane, afin d'organiser cette journée de terrain.

¹ Les espèces concernées par ces inventaires sont : le Saumon atlantique, la Truite fario, la Truite de mer, la Vandoise, le Chabot, la Lamproie de Planer, la Lamproie de rivière, la Lamproie marine (liste 1 : 1er inventaire) et le Brochet, la Grande Alose, l'Alose Feinte (liste 2 : 2ème inventaire), l'Écrevisse à pieds blancs (liste 2 : 3ème inventaire).

Afin de pouvoir visiter ces aménagements en période de basses eaux, cette journée est programmée pour la fin du printemps ou le début de l'été 2010. La date n'est pas encore fixée. L'ensemble des membres du bureau juge que cette thématique est très intéressante et tout à fait d'actualité.

5/ Questions diverses

➤ Interventions d'acteurs en CLE

Mme WEISS propose d'organiser des interventions thématiques en séance plénière de la CLE. L'objet de ses interventions serait d'apporter aux membres de la CLE des éléments d'informations sur des thématiques abordées dans le cadre de l'élaboration du SAGE (nouvelles réglementations, définitions scientifiques, retours d'expériences, etc...).

Mme THIEUX, s'est proposée de faire une intervention pour sensibiliser les acteurs de la CLE aux notions d' « habitat », de « cycle de vie », d'« espèces repères », etc...

M. CANTIN propose également que la Chambre d'Agriculture 49 réalise une intervention pour informer les membres de la CLE aux nouvelles pratiques agricoles.

M. CANTIN insiste sur l'importance de ces interventions qui permettront aux différents acteurs et usagers de la CLE de mieux comprendre leurs besoins et attentes respectives.

➤ Départ de UFC Que Choisir

Mme WEISS informe les membres du bureau que le représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire, M. Lucien THOREUX, ne pourra plus assurer sa participation aux réunions de la CLE.

Une nouvelle structure intégrant le collège des usagers de la CLE devra remplacer cette dernière. L'animatrice demande si l'assemblée a déjà des propositions.

M. CANTIN précise que ce nouveau membre de la CLE devra être un représentant des consommateurs, comme son prédécesseur.

L'animatrice demande aux membres du bureau de réfléchir à la question afin de lui rapporter des propositions à la prochaine réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 19h30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Mme Marie-Pierre MARTIN